

Stratégie énergétique de la Confédération: chance ou risque?

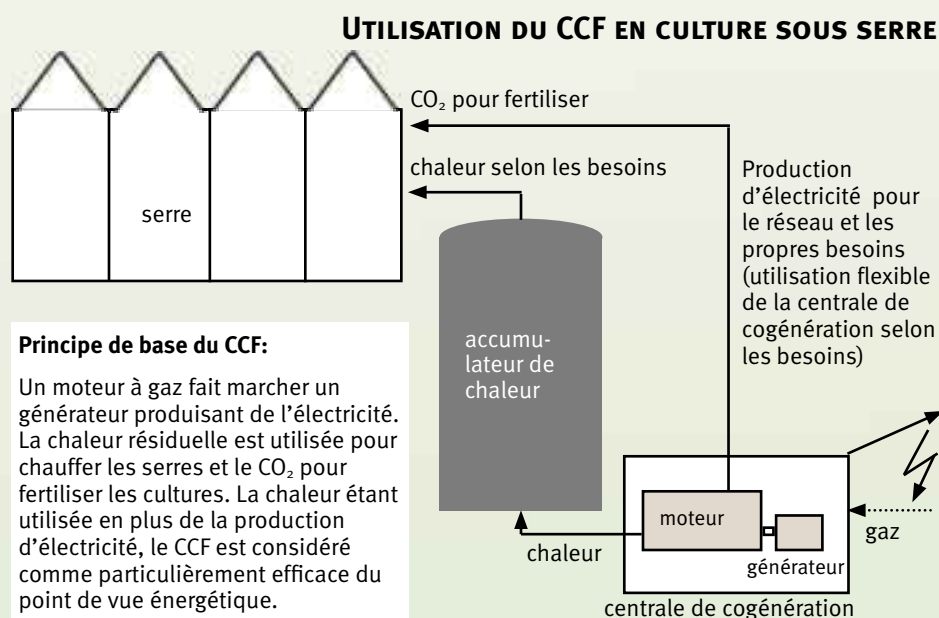
Avec la stratégie énergétique 2050, la Confédération prévoit de frapper un grand coup. Des possibilités s'ouvrent aux maraîchers pour produire de l'énergie. Risque éventuel: une réglementation accrue et des taxes supplémentaires.

Timo Weber,
chef des secteurs Marché et Politique de l'UMS

Après la révision de la loi sur le CO₂, la stratégie énergétique 2050 constitue un nouveau dossier de politique énergétique important pour les maraîchers. Le Conseil fédéral et la majorité du parlement souhaitent abandonner l'énergie nucléaire par étape et misent sur un approvisionnement en énergie décentralisé à l'avenir. Afin de combler le manque d'électricité après l'arrêt des centrales nucléaires, la Confédération entend notamment soutenir les énergies renouvelables et les installations de couplage chaleur-force (CCF). Dans un deuxième temps, une réforme fiscale écologique est prévue après 2020. Cette réforme visera à transférer la taxation du travail et du capital vers la consommation d'énergie, afin de faire baisser cette dernière. Notons que cette réforme fiscale est contestée dans les milieux économiques. Outre une pléthore de réglementations, l'organisation faîtière de l'économie, économiesuisse, craint une hausse du prix de l'énergie, par exemple pour l'industrie et les transports. Il faut de toute façon s'attendre à une hausse du prix de l'énergie à l'avenir. En outre, les acheteurs de légumes exigent une production de plus en plus respectueuse de l'environnement. Dans ce contexte, la stratégie énergétique de la Confédération offre des chances qu'il s'agit de saisir.

Potentiels importants

Selon de premières estimations, la branche maraîchère pourrait alimenter largement plus de 20 000 foyers en électricité avec des installations de CCF. La Hollande dispose, par exemple, de soutiens et d'un système de commerce de l'énergie attrayants pour les serristes. La production d'électricité est



d'ailleurs devenue un facteur économique important pour les maraîchers hollandais. Avec le tournant énergétique, l'heure est venue de prendre également des mesures en Suisse pour que l'électricité produite dans les installations de CCF puisse être injectée rentablement dans le réseau. Forte de ce constat, l'UMS a envoyé sa prise de position sur la stratégie énergétique le 1er février 2013 au Conseil fédéral.

Dans sa stratégie en matière de CCF, la Confédération prévoit des mesures de soutien pour les installations, notamment en lien avec des processus industriels. Les émissions de CO₂ et la nécessité de disposer d'un repeneur pour la chaleur résiduelle sont considérées comme inconvenients. Ces derniers sont justement supprimés avec les serres, la chaleur résiduelle et les émissions de CO₂ étant utilisées directement pour respectivement chauffer et fertiliser les cultures. Un autre avantage des installations de CCF en culture maraîchère est qu'elles permettent de produire de l'électricité au moment où celle-ci est particulièrement demandée, p. ex. le matin. La chaleur peut être stockée dans des accumulateurs de chaleur jusqu'à ce qu'elle soit utilisée pour chauffer la serre. Les installations de CCF pouvant être rapidement mises en marche et arrêtées, elles sont idéales pour pallier les difficultés de livraison à court terme du réseau.

Toute la branche est bénéficiaire

La production d'électricité au moyen d'installations de CCF est surtout intéressante économiquement pour les serristes. Ce moyen efficace de produire de l'énergie permet néanmoins aussi de soigner l'image de la branche entière. Toutes les exploitations maraîchères pourraient bénéficier de l'augmentation prévue du soutien financier alloué aux énergies alternatives (p. ex. photovoltaïque). En supprimant le plafonnement des coûts, le Conseil fédéral souhaite garantir que les moyens nécessaires pour promouvoir les énergies renouvelables soient disponibles.

Libéralisation du marché du gaz

Outre des incitations financières étatiques, une baisse du prix du gaz apporterait aussi des avantages, et pas seulement pour l'exploitation des installations de CCF. L'UMS estime que la libéralisation du marché du gaz en Suisse, comme c'est le cas dans l'UE depuis le 1er juillet 2007, permettrait aux maraîchers de choisir leur fournisseur et de bénéficier de meilleures conditions en tant que gros utilisateurs.

La stratégie énergétique de la Confédération va globalement dans la bonne direction. Si nous ne réussissons pas à mettre en place des conditions adéquates pour la production d'électricité en culture maraîchère maintenant, nous n'y réussirons jamais. ■